



Conges payes negatifs démission

Par **bobetbobette**, le 12/11/2012 à 16:55

Bonjour,

Je suis salarié dans une entreprise de photographie scolaire au poste de commercial.

Je prospecte ts les établissements scolaires pour leur proposer des travaux photos(photo de classes).

A ce titre, mes congés sont systématiques lorsque les 3 zones sont en vacance en même temps (été, Toussaint et Noel).

Le problème est le suivant :

J'ai commencé dans l'entreprise en février 2011. L'été 2011 venu, j'ai été en congés du 9 juillet au 21 août (fermeture des établissements scolaires) puis à la Toussaint et Noel 2011.

Au retour des vacances de cet été (juillet août 2012), il m'a été dit que mon compteur était en négatif (j'ai quand même été payé).

De ce fait, à ce jour, il ne me reste plus que 1 jour de cp sur ma feuille de paye d'octobre (sachant que je suis sans doute toujours en négatif).

Les vacances de Noel approchent ce qui va encore creuser ce déficit de cp.

Et si je donne ma démission, (j'ai un préavis de 1 mois), vais-je être payé qd même ce mois ?

Je rappelle que les vacances sont fixées pas mon employeur du fait de non activité.

Merci de votre réponse.